



## OPTION DE RESERVATION DE L'ALIZE

### Entreprises de Spectacle

#### L'Organisateur :

Utilisateur :

Qualité du demandeur :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

#### La manifestation :

Type de spectacle :

La date du spectacle :

L'heure du début du spectacle :

L'heure de fin du spectacle :

L'heure d'ouverture des portes du hall au public :

La jauge prévue :

Le nombre de personnes concourant à la réalisation du spectacle :

La date et l'horaires de mise à disposition des locaux pour les organisateurs :

**Attention : ces horaires entraînent la programmation de l'alarme. Le non-respect des créneaux indiqués ci-dessus provoquera l'intervention de la société de télésurveillance. Cette prestation est soumise à facturation.**

#### Conditions d'utilisation des salles :

**L'option de réservation ne vaut pas attribution définitive.** En effet, les décisions d'attribution des salles relèvent exclusivement de la compétence du Maire en tant qu'administrateur des propriétés communales et gestionnaire de l'équipement.

Dans le cadre d'une occupation occasionnelle, l'organisateur devra faire la demande au moins une semaine avant pour de petites réunions et deux mois avant pour un spectacle ou une manifestation susceptible de réunir plus de 50 personnes.

En cas d'organisation de manifestations simultanées, la ville de Guipavas se réserve le droit d'affecter les salles en tenant compte de la nature de la manifestation et des contraintes des organisateurs.  
Les locaux ne sont pas mis à disposition pour des manifestations à caractère privé

L'Alizé  
90 rue Commandant Challe  
29490 Guipavas  
Tél : 02.98.42.71.50  
Email : [catherine.hicher@mairie-guipavas.fr](mailto:catherine.hicher@mairie-guipavas.fr)

**Salles demandées :**

**Location avec utilisation de la scène-service de représentation obligatoire**

Catégories	Conditions d'utilisation	Jauge Max (assis)	Tarifs entreprises de spectacle	Cautions	Oui/Non
Salle A + scène	Présence obligatoire d'un régisseur habilité par la ville	350	1000,00€	1500,00€	
Salle A + B + scène		750	1200,00€		
Salle A + B + C + scène		1050	1400,00€		
Gradins			Inclus		
Kit son et lumière simple/salle A		350	0,00€		
Kit vidéo simple			75,00€		
Kit vidéo Full HD			400,00€		
Kit son complet/salle A	Technicien qualifié	350	500,00€		
Kit son complet/salles A et B		750	1000,00€		
Kit son complet/salles A, B et C		1050	1250,00€		
Kit lumière simple*			0,00€		
Kit lumière complet**			500,00€		
Technicien salle					Inclus la régie générale
Si besoin d'un second technicien			330,00€		
Loges (mobilier inclus)			Inclus		
Cuisine			Inclus		
Option forfait Ménage			160,00€		

\* Kit lumière simple : 6 pc 2kw / 10 pc 1000kw/ 10 pare-leds.

\*\* Kit lumière complet : se référer à la fiche technique de la salle.

(1) Le choix des techniciens et leur nombre nécessaires à la bonne tenue du spectacle seront déterminés en fonction des fiches techniques et en accord avec le régisseur de la salle.

(2) Le matériel disponible à l'Alizé ne permet pas de répondre aux exigences techniques d'un spectacle en configuration du public debout. Consulter obligatoirement le régisseur de la salle.

**Les aspects techniques en cas d'accueil d'un spectacle :**

Possédez-vous la fiche technique du spectacle :  Oui  Non

**L'embauche d'un technicien qualifié est impérative en cas d'accueil d'un spectacle professionnel.**

Utilisation du matériel scénique de l'Alizé :  Oui  Non

**Un tarif sera appliqué en fonction des besoins**

Souhaitez-vous que l'équipe du centre l'Alizé fournisse un technicien :  Oui  Non

Si non, présence d'un technicien habilité obligatoire :

• Electricité :  Oui  Non

• Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (Nacelle 1A) :  Oui  Non

**Une copie des habilitations sera à transmettre à réception de la convention.**

Pour toutes précisions techniques, n'hésitez pas à prendre contact avec les régisseurs de la salle.

Mr Marc Jestin et Mr Léo Payet soit par téléphone au 02.98.42.71.50 ou par mail :

[marc.jestin@mairie-guipavas.fr](mailto:marc.jestin@mairie-guipavas.fr) et [leo.payet@mairie-mairie.fr](mailto:leo.payet@mairie-mairie.fr) .

Ils pourront également vous fournir une liste de techniciens expérimentés et compétents.

**Le service sécurité incendie :**

**Application de la réglementation (Art L14)**

	Sécurité Incendie (O/N) Combien ?	Service de représentation (O/N) Combien ?
Occupation associative régulière (pas de public)	Non	Non
Réunions organisées dans les loges ou dans les salles de réunion (Jauge ≤ 100 personnes)	Non 1 personne désignée par l'utilisateur	Non
Manifestations associatives « calmes » avec public (loto, concours de dominos, conférence, AG de plus de 100 personnes.)	Oui 1 agent SSIAP + 2 personnes désignées par l'utilisateur	Non
Spectacles (danse, théâtre...), bal, concert, arbre de Noël... Organisateurs : producteurs, associations...	Oui Jusqu'à 400 personnes : 1 agent 400-1000 personnes : 2 agents + 1000 personnes : 3 agents	SSIAP
Manifestations Ville (théâtre, concerts...)	Idem mais en régie	SSIAP (régie)

Le nom de la ou des personne(s) désignée(s) devra être transmis au service de l'Alizé au moins 15 jours avant la manifestation.

**Tarif agent de sécurité : est établi sur la base des tarifs applicables jusqu'en septembre 2026**

Type de prestation	Taux horaire jour TTC	Taux horaire nuit TTC de 21h00 à 6h00	Taux horaire Jour dimanche TTC	Taux horaire nuit dimanche TTC de 21h00 à 6h00	Taux horaire jour férié TTC	Taux horaires nuit férié TTC de 21h00 à 6h00
Agent de sécurité	26,40 €	29,04 €	29,04 €	31,94 €	52,80 €	58,08 €
SSIAP	28,80 €	31,68 €	31,68 €	34,85 €	57,60 €	63,36 €
Maître-chien	31,20 €	34,32 €	34,32 €	37,75 €	62,40 €	68,64 €

Les agents sont présents une demi-heure avant l'arrivée du public et quittent l'Alizé une fois le public parti.

**Observation et/ou demande particulière :**

.....  
.....

Fait à .....le.....

Signature du demandeur :

**SUIVI DE LA DEMANDE :**  
**(à compléter par le service)**

Réponse de l'équipe :      OUI      NON

Inscription sur le planning : OUI      NON

Dossier expédié le :

- Convention :
- Demande de matériel :
- Devis :
- Questionnaire sécurité :
- Demande de buvette :
- Demande de caution :
- Demande d'acompte :
- Attestation sur l'honneur :
- Attestation d'assurance :

Retour des documents :

- Convention reçue le :
- Questionnaire sécurité reçu le :
- Demande de matériel reçue le :
- Attestation d'assurance reçue le :
- Attestation sur l'honneur reçue le :
- Chèque de caution reçu le :
- Restitution le :
- Acompte reçu le :
- Déposé en mairie le :
- Facturation transmise en mairie le :
- Demande de buvette reçue le :